



No de résolution
ou annotation

Le 2 septembre, 2020

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MULGRAVE-ET-DERRY, TENUE À GATINEAU, LE 2 SEPTEMBRE 2020, À 19 H 20, SOUS LA PRÉSIDENTE DU MAIRE SUPPLÉANT MONSIEUR MARCEL BEAUBIEN.

SONT PRÉSENTS par appel conférence : Le Maire suppléant Marcel Beaubien et la Conseillère et les Conseillers; John Abraham, Marimilie Lalonde, Charles Meunier et Gerald Teske.

Maire Michael Kane, absence motivée.

Roland Barnabé, absence motivée

Il est,

Proposé par Charles Meunier,

Appuyé par Gerald Teske;

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ceux-ci formant quorum et siégeant sous la présidence de son Honneur le Maire suppléant Marcel Beaubien, aussi présente la directrice générale, Isabelle Cusson, l'assemblée est déclarée.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 AOÛT 2020
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. APPROBATION DES COMPTES
6. PERMIS ET CORRESPONDANCE
7. RÉOLUTION – POUR LE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE, LE RAPPORT ANNUEL (PMOL 2019) (01)
8. RÉOLUTION – CONCERNANT UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA FONDATION SANTÉ PAPINEAU
9. RÉOLUTION – D'APPUI À LA DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-AVELLIN SUR LA LOI SUR LES INGÉNIEURS
10. RAPPORTS DES COMITÉS
 - 10.1 Travaux publics
 - 10.2 Sécurité publique
 - 10.3 Environnement
 - 10.4 Loisir, culture et communications
11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE



No de résolution
ou annotation

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-09-086

IL EST PROPOSÉ par Marimilie Lalonde, **APPUYÉ** par John Abraham et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, celui-ci, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AOÛT 2020

2020-09-087

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2020 ;

ATTENDU QUE les membres renoncent à la lecture du procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ par Charles Meunier, **APPUYÉ** par Marimilie Lalonde et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. APPROBATION DES COMPTES

2020-09-088

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes à payés en vertu de la délégation d'autoriser des dépenses à la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer ;

IL EST PROPOSÉ par Charles Meunier, **APPUYÉ** par John Abraham et résolu d'approuver la liste des comptes et d'autoriser leur paiement.

00008-5710	Claude Philippe – loyer : septembre 2020	1 915,00
00294-6049	Receveur Général du Canada – remises de l'employeur	1 822,57
00295-6050	Ministre du Revenu du Québec – remises de l'employeur	4 566,33
00296-6051	Mun. Reg. Comté de Papineau – 203453 : quote-part	26 079,18
00297-6052	Mun. Reg. Comté de Papineau – 203528 : PIRVP	333,63
00298-6053	Serv. Sanitaires Richard Lanthier – ordures : septembre	5 044,53
00299-6054	Serv. Sanitaires Richard Lanthier – recyclage : septembre	2 639,63
00300-6055	Anne Pilon – fournitures : août 2020	153,90
00301-6056	Jean Perreault – fournitures : août 2020	21,84
00302-6057	Randy Miller – km : july 27-august 17	573,04
00303-6058	Bell Conférences Inc. – 114953920	88,16
00304-6059	Bell Canada – 530720363 : 2020-07-25	153,76
00305-6060	Bell Canada – 819 986 9519 (039) : août 2020	369,29
00306-6061	Bell Canada – 819 281 5600 508 : 2020-07-25	71,44
00307-6062	Dépanneur Mauzeroll – 7871	116,97
00308-6063	Direction de la gestion Fonds– 202001871416 : mutation	30,00
00309-6064	Gazifère Inc. – 0005223805-0001590890	19,70
00310-6065	Hydro-Québec – 299 070 529 332 : 680202 094 403	224,38



No de résolution
ou annotation

00311-6066	Hydro-Québec – 299 096 731 292 : 626 202 242 888	55,12
00312-6067	Guy Portelance – du 27 mai au 10 août	80,00
00313-6068	Imprimerie Papineauville Inc. – 500520 : copies	85,77
00314-6069	Stanley Sécurité – 4652504-4687680	195,17
00315-6070	Microrama Informatique Inc. – 744764-744874	175,86
00316-6071	Microrama Informatique Inc. – 744873 : laptop Chapelle	1 247,71
00317-6072	Fondation Santé de Papineau – don : 2020	500,00
00318-6073	Dubuc CPA & Ménard Inc. – 84908 : matières recyclables	891,06
00319-6074	Jean-Marc Laflamme – chèque annulé et réémis	727,64
00320-6075	ADTEX enr. – 2020-08-31-19 : mise à jour site internet	51,74
00321-6076	Association des Lacs Lombard - 19 août 2020 : entente	1 148,67
00322-6077	Laurentide re/sources inc. – DIR 011963 : collecte	256,82
00323-6078	Municipalité de Mayo – 202005180 : service d'incendies	91 666,47
00324-6079	Municipalité de L'Ange-Gardien– 190203: chèque réémis	5 512,82
00325-6080	RCAP Leasing Inc. – 2666078 : 11/30/2020	331,13
00326-6081	Waste Management – 0015181-0732-9/0015264-0732-3	1 669,71
00327-6082	Services de cartes Desjardins – 4530 9209 8689 2008	263,78
00328-6083	Service de débroussaillage – 2020-08-02 : faucheuse	4 136,72
00329-6084	Serge Bisson – 126401 : réparations secteur Derry	367,92
00330-6085	Excavation J.B.G. Lajeunesse – 004494 : gratte Derry	885,31
00331-6086	Transport Michel Deschamps – 28868-28867 : gratte	3 351,53
00332-6087	La Coop Agrodor Quincaillerie – FOU0038012-39787	129,35
00333-6088	Les Huiles à Chauffage Raymond – FC90148045	146,77
00334-6089	Emile Charette & Fils Ltée 0283838-0284790	132,80
00335-6090	Denis Mageau Camionnage – 0001639-0001647	7 402,58
00336-6091	Clayton Berndt Excavation Inc.– 2799-2800-2751 à 2753	2 575,29
00337-6092	Épursol – 85698-85905-86586-86755-87001	9 485,48
	Chèque de paies de 202000080 à 202000090	12 774,78
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ		\$190 471,35

6. PERMIS ET CORRESPONDANCE

DEMANDE DE PERMIS

Installations septiques ()
Bâtiments accessoires (4)
Construction ()
Démolition ()
Rénovation (1)
Certificat d'autorisation ()
Renouvellement ()
Captage d'eau souterraine ()
Lotissement ()
Abattage d'arbres (2)
Quai ()
Autres ()
Piscine ()

CORRESPONDANCE

Schéma de couverture de risque incendie ; rapport 2019
Fondation Santé Papineau
MRC Papineau – Nomination de représentants du Comité d'évaluation



No de résolution
ou annotation

7. RÉOLUTION – POUR LE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE, LE RAPPORT (PMOL 2019) (1)

2020-09-089

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risque d'incendie a été adopté par le gouvernement du Québec en 2010 ;

ATTENDU QUE la municipalité a l'obligation de préparer un rapport annuel sur le plan de mise en œuvre prévu pour l'année numéro 1 représentant 2019 ;

Il est

Proposé par Charles Meunier,

Appuyé par Marimilie Lalonde;

QUE la municipalité de Mulgrave-et-Derry transmettre à la MRC de Papineau son rapport sur le plan de mise en œuvre prévu pour l'année 1 représentant 2019 pour ainsi le transmettre au gouvernement du Québec si jugé nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. RÉOLUTION – CONCERNANT UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA FONDATION SANTÉ PAPINEAU

2020-09-090

Il est

Proposé par Marimilie Lalonde,

Appuyé par Gerald Teske;

QUE la municipalité de Mulgrave-et-Derry désire contribuer à un don de 500,00 \$ à la Fondation Santé Papineau pour la campagne annuelle de financement pour l'année 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. RÉOLUTION – APPUI À LA DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-AVELLIN SUR LA LOI SUR LES INGÉNIEURS

2020-09-091

CONSIDÉRANT QUE les paragraphes a) et d) de l'article 2 de la Loi sur les ingénieurs stipulent que les travaux suivants constituent, entre autres, le champ de pratique exclusif de l'ingénieur :

a) Les chemins de fer, les voies publiques, les aéroports, les ponts, les viaducs, les tunnels et les installations reliées à un système de transport, dont le coût excède 3 000 \$;

d) Les travaux d'aqueduc, d'égout, de filtration, d'épuration, de disposition des déchets ou autres travaux du domaine du génie municipal dont le coût excède 1 000 \$;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE l'article 2 de la Loi sur les ingénieurs a été adopté en 1964 et n'a pas été révisé depuis 1973 et de ce fait, le champ de pratique exclusif ainsi que les coûts maximaux des travaux exposés dans cet article sont maintenant désuets ;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les ingénieurs a une incidence considérable sur la réalisation des travaux municipaux, compte tenu de l'obligation de respecter les coûts maximaux établis ;

CONSIDÉRANT QUE la grande majorité des coûts d'entretien des voies publiques et autres infrastructures telles les réparations d'aqueduc ou d'égout, les remplacements de ponceau, sont supérieurs à 1 000 \$ et/ou 3 000 \$, selon le cas ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts pour la réalisation de travaux mineurs sont augmentés de façon considérable, compte tenu de l'obligation de déposer des plans et devis et scellés par un membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec ;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de revoir à la hausse les seuils indiqués aux paragraphes a) et d) de l'article 2 de la Loi sur les ingénieurs afin d'éviter des coûts supplémentaires aux municipalités et aux citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE la présente démarche a déjà été initiée à au moins deux reprises dans le passé, entre autres par la MRC de l'Abitibi en 2010 et par la MRC de la Nouvelle-Beauce en 2015 ;

Il est

Proposé par John Abraham,

Appuyé par Charles Meunier;

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la Municipalité de Mulgrave-et-Derry appuie la résolution numéro 1911-433 adoptée par la Municipalité de Saint-André-Avellin, en date du 5 novembre 2019, afin de demander au Gouvernement du Québec de modifier la Loi sur les ingénieurs, de façon à tenir compte des réalités municipales d'aujourd'hui et de bonifier les seuils indiqués aux paragraphes a) et d) de l'article 2 de ladite Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. RAPPORTS DES COMITÉS

- 10.1 Travaux publics
- 10.2 Sécurité publique
- 10.3 Environnement
- 10.4 Loisir, culture et communications

11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2020-09-092

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par Charles Meunier, **APPUYÉ** par Gerald Teske **QUE** la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Marcel Beaubien
Maire suppléant

Isabelle Cusson
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière